

CONTRIBUTION À LA MODIFICATION N°9 DU PLUI

SOUMISE À CONCERTATION PRÉALABLE DES CITOYENS

La consultation est ouverte du 15 mars au 15 avril, [sur le site jeparticipe.fr](http://sur.le.site.jeparticipe.fr).

Elle ne saurait recevoir de réponse sérieuse.

Elle implique une perte de temps pour les citoyens, pour les associations et pour les agents des services de la métropole, ainsi qu'une dépense inutile des deniers publics. En effet les divers projets soumis à "concertation" sont décrits en termes vagues, qui ne permettent en aucune façon de se faire une idée de ce dont il s'agit.

Ouverture à l'urbanisation - projet B5 ¹

Il s'agit d'un projet d'aménagement en vue de la réalisation d'équipements sportifs sur le secteur Kerviherm à Guipavas.

La description d'un projet susceptible d'artificialiser trois hectares de terres vierges (naturelles ou agricoles) dans un secteur très sensible (bordant le vallon du Stang Alar) devrait s'accompagner :

- **d'une analyse des équipements sportifs existants**, de leur localisation, de leur capacité et de leur taux d'occupation ;
- **d'une analyse des besoins** en la matière : écrire qu'ils ont « mis en lumière » ne suffit pas à les appréhender, ne permet pas d'apprécier la nécessité d'y répondre ... Quel est le bilan des demandes des associations sportives ou des institutions scolaires en la matière ? Tout cela est laissé dans les plus profondes ténèbres.
- **d'un argumentaire** démontrant qu'il n'y a pas d'autre voie, pour répondre aux besoins « mis en lumière », que celle de construire de nouveaux équipements. **D'autres possibilités ont-elles été envisagées** (utilisation d'une friche, réhabilitation de bâtiments existants) ?
Artificialiser du terrain, l'imperméabiliser, consommer des tonnes de ciment, étaler des mètres cubes de goudron, sont des décisions à éviter autant que possible en ces temps de pénurie des ressources et de perte massive de biodiversité : la démarche ERC commence par un É (éviter).
- **d'une description succincte des projets envisagés** pour répondre à ces besoins, avec a minima **les parcelles cadastrales** concernées et **la nature des équipements** projetés ...
- d'une description au moins à grands traits de la future OAP gouvernant l'opération.

Aucun de ces points ne saurait être omis, comme cela est bien établi par toutes les méthodes de management de projet enseignées dans les universités.

Ici, tous ces points sont omis ! Il est donc impossible de donner une opinion sérieuse sur ce projet.

De plus, artificialiser trois hectares à proximité immédiate du vallon devrait être précédé d'une étude faune/flore pour détecter la présence d'éventuelles espèces protégées. Cette omission suffirait à rejeter ce projet.

¹ voir fac simile en annexe

Projet de restructuration d'une partie de l'emprise du site Morvan du CHU - Projet A3 ²

Ce projet porte sur la réhabilitation de ce bâtiment et de son unité foncière, et la possibilité d'un changement de destination. Là aussi **la nature, la localisation, l'utilité sociale du projet de réhabilitation sont laissés dans l'ombre**. Il est indiqué qu'une réflexion sur la réhabilitation de ce bâtiment, et sur une nouvelle destination est en cours.

Il se trouve que [le Télégramme du 2 avril](#) ³ nous annonce que le Conseil Municipal de Brest a décidé de déclasser les bâtiments, et de céder une parcelle de 3.016 m² à une société qui va porter un projet d'hôtel quatre étoiles — le dixième de Brest Métropole, avec restaurant gastronomique. Montant HT 435.000 €

Hormis le fait que des logements pour étudiants auraient rendu un bien plus grand service à la population, on ne peut que constater que Brest Métropole demande aux citoyens de **se prononcer sur un projet qui est entériné par un vote des élus pendant la période de concertation préalable**.

Conclusion

Cette concertation préalable est donc absolument inutile.

Soit Brest Métropole pense que les citoyens sont incapables de comprendre un dossier d'urbanisme, soit elle leur propose de donner leur avis sur des projets qui sont en réalité déjà décidés.

Soit les deux !

Nous demandons que la prochaine enquête publique sur cette modification n°9 **respecte les citoyens** en fournissant un dossier complet, avec des éléments factuels précis permettant de se faire une opinion sur chacun des projets soumis à enquête, **avant que ces projets ne soient décidés en coulisses**.

Dernière minute

l'association SaveStangAlar a reçu le 12 avril à 06h56 [une réponse de la Présidence de Brest Métropole](#), signée de Madame la Vice-Présidente Tifenn Quiguer, où il est dit ceci :

enjeux relatifs à ces secteurs ou sujets. Cette étape de concertation préalable, qui intervient au début de la procédure, n'a pas pour vocation de présenter l'intégralité du contenu des évolutions du PLU, et notamment dans leurs dimensions techniques. Ainsi, les points présentés lors de cette concertation préalable sont encore en phase de construction et des études sont encore en cours, pour permettre la définition plus précise des évolutions à intégrer dans le dossier de modification du PLU.

Deuxième dernière minute

Un article du [Télégramme du 11 avril](#) ⁴ nous apprend que lors du Conseil Municipal de la veille, la commune de Guipavas « va ainsi céder le terrain de l'ancien foyer logement de Kerivoas et BMH et un terrain à Coataudon qui aura vocation pour la Ville à accueillir un prochain équipement sportif. » Ainsi **le projet B5** est lui aussi passé **au stade de la prise de décisions nécessaires à sa réalisation**.

Il est clair que les élus considèrent que les projets soumis à concertation peuvent commencer à faire l'objet de contrats et de financements, alors même que la concertation n'est pas terminée.

² voir fac similaire en annexe

³ <https://www.letelegramme.fr/finistere/brest-29200/a-brest-un-hotel-quatre-etoiles-dans-les-anciennes-urgences-de-lhopital-morvan-6556632.php>

⁴ <https://www.letelegramme.fr/finistere/guipavas-29490/le-conseil-municipal-de-guipavas-enterine-les-debuts-de-la-restructuration-de-lalaze-6562637.php>

 asso@savestangalar.org

apdm2023@framalistes.org

costour@sfr.fr

ae2d.eco@gmail.com

ANNEXES : projets B5 & A3 proposés à la concertation

Ils sont disponibles sous ce lien., et copiés-collés ci-dessous

Ouverture à l'urbanisation - projet B5

Prise en compte d'un projet d'aménagement en vue de la réalisation d'équipements sportifs sur le secteur Kerviherm à Guipavas

La commune de Guipavas mène une réflexion sur ses équipements sportifs, afin de disposer d'une capacité suffisante pour répondre aux besoins des populations.

Au regard des besoins mis en lumière tant par l'utilisation actuelle des équipements existants, que par leur localisation, il apparaît nécessaire d'envisager la construction d'un nouvel équipement répondant aux attentes du quartier de Coataudon, actuellement en plein essor.

Afin d'accompagner ce développement et d'accueillir ce futur équipement, les réflexions se sont portées sur le secteur de Kerviherm, au sud du boulevard de Coataudon dans la continuité du secteur déjà urbanisé, sur un terrain bordant le vallon du Stang-Alar. L'ouverture partielle à l'urbanisation, limitée à une superficie de 3 hectares, s'envisage dans le respect de la zone naturelle la bordant à l'ouest. Ce secteur sera desservi par des liaisons douces existantes au nord par les rues de Keravillin et Charles Le Goffic, et par les chemins piétons existants du Stang Alar d'autre part. Un accès permettant la desserte des véhicules sera à créer au sud du secteur, dans le prolongement de l'allée de Kerviherm.

L'ouverture à l'urbanisation du secteur s'accompagnera de la création d'une OAP définissant les modalités d'aménagement du secteur.



Projet de restructuration d'une partie de l'emprise du site Morvan du CHU - Projet A3

Prise en compte du projet de restructuration d'une partie de l'emprise du site Morvan du CHU

Le CHRU de Brest et Brest métropole mènent une réflexion sur la mutation de l'ancien bâtiment des urgences du site Morvan du CHU de Brest, à l'angle des rues Kerabecam et de Glasgow.

Cette réflexion porte sur la réhabilitation de ce bâtiment et de son unité foncière, et la possibilité d'un changement de destination. Ce projet et sa traduction réglementaire seront précisés en fonction de l'avancement et des conclusions des études actuellement en cours.

Pour permettre la restructuration et la valorisation de ce bâtiment et du foncier associé, une adaptation ponctuelle du règlement pourra être envisagée.



 asso@savestangalar.org

apdm2023@framalistes.org

costour@sfr.fr

ae2d.eco@gmail.com